

Les erreurs au sujet de l'initiative 134

La brochure explicative des votations du 30 novembre, pages 18, 26, 27 et 28, contient de nombreuses **erreurs** au sujet de l'initiative 134 « Pour un cycle qui oriente ».

Nous les analysons ci-dessous et vous invitons à voter

OUI à l'initiative

NON au contreprojet

question subsidiaire : IN 134

L'initiative opère une sélection précoce et oriente par l'échec.

Faux !

S'il est admis que le cycle doit remplir son mandat d'orientation, alors il faut accepter que le choix d'une voie, pour qu'il ait un sens, soit fait en fin de 7^{ème}. La 8^{ème} et la 9^{ème} année doivent être consacrées au travail approfondi dans la filière choisie.

L'initiative n'oriente pas par l'échec, bien au contraire, elle prévoit que l'élève soit conduit durant toute l'année de 7^{ème}, parfois durant l'année de transition aussi, le plus loin possible de son point de départ. A l'issue de ce temps d'observation, dans l'intérêt de l'élève, il faut lui indiquer la voie la plus réaliste pour lui, quitte à redimensionner ses ambitions.

Le contreprojet fait miroiter la possibilité de changer continuellement de section grâce à un système de passerelles coûteux et irréaliste qui ne fera que faire du cycle un flipper généralisé. Les élèves les plus fragiles en sortiraient sans rien dans les mains.

L'initiative oblige les élèves faibles à parcourir le cycle en quatre ans au lieu de trois.

Faux !

L'initiative offre aux élèves non promus de l'école primaire, (que le contreprojet n'admet pas au CO !), la possibilité d'entrer au cycle d'orientation et d'y combler leurs lacunes. Ils entrent ensuite dans une 7^{ème} ordinaire et poursuivent en 8^{ème} et en 9^{ème} comme tous les autres élèves.

L'initiative n'offre à ceux qui seront en échec que la possibilité de s'orienter vers une filière aux exigences moindres.

Faux !

Les élèves qui ont bénéficié de la classe de transition entrent ensuite dans une 7^{ème} ordinaire et poursuivent, comme tous les autres élèves, selon leurs possibilités. S'ils sont en échec, le redoublement ne leur est pas permis car ils passeraient cinq ans au cycle, ce que le bon sens, et le règlement actuel, suggèrent d'éviter.

L'initiative exclut les élèves les plus faibles et les met à l'écart dans une structure spécifique dont elle ne dit pas si et à quelles conditions ils pourraient en sortir ni ne définit les débouchés auxquels elle mène.

Faux !

Après l'année de transition l'élève est orienté dans un niveau de 7^{ème} comme tout autre élève promu du primaire et poursuit en 8^{ème} et en 9^{ème} dans l'une des six filières, selon ses ambitions et ses possibilités.

L'initiative implique des investissements dans les infrastructures scolaires.

Faux !

L'application de l'initiative n'implique en aucune manière des infrastructures ou des bâtiments scolaires supplémentaires. **L'initiative ne demande pas davantage de classes, mais une répartition différente des élèves.**

Selon les statistiques officielles (note du SRED n° 26), les effectifs du CO resteront stables jusqu'en 2025. Pas besoin de prévoir des constructions nouvelles.

L'initiative implique des structures administratives supplémentaires.

Faux !

L'initiative ne demande rien d'autre que l'application de l'article 54 de la Loi sur l'instruction publique sur le soutien pédagogique, qui existe déjà !

Au contraire, le système de passerelles prévu par le contreprojet sera extrêmement coûteux pour les contribuables et éprouvant pour les élèves qui seront ballottés ici et là par l'illusoire litanie du « tout est possible tout le temps » !

L'initiative marginalise notre canton dans le processus d'harmonisation en cours au niveau romand.

Faux !

La structure prévue par l'initiative n'est en contradiction ni avec le PER, plan d'étude romand, ni avec le Concordat Harmos. Preuve en est l'acceptation de l'initiative par la Commission législative du Grand Conseil.

L'initiative prévoit une première année trop chargée. La préorientation proposée revient à rajouter onze autres branches aux disciplines fondamentales.

Faux !

L'initiative ne change rien à l'ensemble des enseignements qui sont dispensés actuellement en 7^{ème}. Au contraire, elle en réduit le nombre, car l'étude du Latin commencera seulement en huitième !

Les programmes seront les mêmes dans les quatre niveaux de 7^{ème} afin de permettre les transferts le plus harmonieusement possible. La différence entre un niveau et l'autre résidera dans les exigences et non dans les contenus.

La sensibilisation aux filières qui est prévue au deuxième semestre de la 7^{ème} sous une forme à définir par le règlement n'alourdira en aucun cas la charge de l'élève.

Au contraire, le « Latin pour tous », envisagé par le contreprojet, serait un poids supplémentaire énorme pour une bonne partie des élèves !

L'initiative n'est pas en adéquation avec les filières professionnelles de l'enseignement postobligatoire.

Faux !

Les filières d'orientation préprofessionnelle de l'initiative s'accordent très bien avec les sept pôles prévus par la Loi sur la formation professionnelle votée le 25 janvier 2008, comme le tableau ci-dessous le montre :

| Les filières préprofessionnelles de l'initiative 134 | Pôles de formation selon loi 10036 du 25 janvier 2008 |
|--|--|
| Filière d'orientation vers les professions commerciales, administratives, de la santé et du social | <ul style="list-style-type: none"> • Commerce • Services et hôtellerie/restauration • Santé et social |
| Filière d'orientation vers les professions techniques et informatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Technique • Arts appliqués • Nature et environnement |
| Filière d'orientation vers les arts et métiers. | <ul style="list-style-type: none"> • Services et hôtellerie/restauration • Construction • Nature et environnement • Arts appliqués |

D'autre part, l'adéquation avec les exigences des écoles du postobligatoire est évidente pour ces trois filières et les trois autres : Littéraire, Scientifique et Langues vivantes.

L'initiative 134 prévoit dans une même filière l'accès à des formations aux exigences différentes.

Faux !

Les trois filières préprofessionnelles de l'initiative regroupent les élèves qui se préparent à des formations s'appuyant sur un même socle de connaissances. La tâche de transmettre les éléments pointus de chaque formation revient au postobligatoire, le cycle devant rester une école de culture générale qui oriente vers les voies de formation spécialisées.

Le contreprojet fait reposer la définition de ses sections sur la destination et non sur les enseignements. Par leur contenu didactique flou et leur organisation hétérogène, ces sections trompent les élèves sur leurs réelles connaissances à l'issue de la scolarité obligatoire.

L'absence de perspectives pour les élèves les plus faibles contraindrait aussi le DIP à créer de nouvelles structures pour intégrer ces élèves à l'issue de leur parcours au cycle d'orientation et leur offrir des débouchées professionnelles.

Faux !

Les formations menant aux attestations fédérales seront accessibles aux élèves les plus faibles.

Cependant, l'initiative offre **en amont** une chance concrète à ces élèves de combler leurs lacunes pendant l'année de transition et d'entrer en 7^{ème} par la grande porte !